

Alliance suisse des gardes-malades, assemblée générale

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses
: soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **29 (1921)**

Heft 8

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

fait sentir tout autour de Scutari, car les enfants rentrant chaque soir dans la misérable mesure qu'ils habitent avec leurs parents, réussissent à inculquer à ces derniers les notions de propreté et d'hygiène qui leur sont enseignées à l'école.

Miss Rose Wilder Lane écrit à ce propos à la Croix-Rouge américaine :

« J'ai vu sur les hauteurs de Lumi Shala, où les guerriers portent encore à la ceinture les chevelures de leurs ennemis scalpés et où les lois et les coutumes demeurent immuables depuis les temps préhistoriques, des femmes qui avaient appris à baigner leurs nouveau-nés et des chefs de tribu qui demandaient avec instance qu'on leur donnât des écoles. Beaucoup d'entre eux avaient même fait 150 km. à pied pour venir présenter personnellement leur supplique à Scutari. Et tout cela parce que les enfants de leurs villages étaient revenus de la ville, propres, vêtus de vêtements neufs, et tout rayonnants de bonheur. Il était impossible de repousser pareilles requêtes ; mais le gouvernement albanais était trop pauvre pour construire lui-même des écoles. Aussi trois infirmières américaines écrivirent-elles à leurs amis de New-York ; et, peu de temps après, elles avaient reçu de l'argent en quantité suffisante pour fonder trois écoles. Tel fut le début du Mountain School Fund.

Ce fut une œuvre hardie que d'établir

des écoles au milieu des montagnes, dans des régions sans routes, où les habitants circulent sur des pistes et vivent sur des pentes abruptes, où les maisons n'ont ni fenêtres ni cheminées, où les montagnards se transmettent les nouvelles en les criant d'un sommet à l'autre, où la propriété n'existe pas et où les tribus pratiquent un communisme primitif.

La première installation régulière se trouvera à Théthi, sur la rivière Shala. En attendant que le bâtiment soit terminé, l'école s'est installée de façon très sommaire dans les environs, sous la direction d'un prêtre qui a eu, le premier jour, 48 élèves, le second 63 et les jours suivants 96. Au bout de huit jours, les enfants commençaient déjà à lire, et le prêtre, qui possédait une précieuse boîte de savon, en distribuait chaque semaine un morceau au meilleur élève.

Les villageois, ayant appris que la Croix-Rouge américaine avait fourni l'argent nécessaire pour la fondation de ces établissements, comblèrent ses représentants de cadeaux en nature ; l'un des chefs de tribu donna même 100 arbres pour la construction d'une école, déclarant qu'il aurait volontiers fait abandon de tout ce qu'il possédait pour savoir lire et écrire.

Une vingtaine d'écoles de montagne vont être créées par le Mountain School Fund. »

(Du *Bulletin U. I. S. E.*)

Alliance suisse des gardes-malades, assemblée générale

En date du 2 juillet, le Comité central a décidé que l'assemblée générale de l'Alliance aurait lieu à Neuchâtel le dimanche 11 septembre. Il est à souhaiter que les infirmières et leurs collègues les infirmiers se rencontrent nombreux à cette occasion ; nous espérons que les sections romandes seront fortement représentées, celle de Genève en particulier dont les membres ont encore à faire connaissance avec l'Alliance dont ils font partie, et les membres de la section de Neuchâtel qui se feront un devoir d'assister à la réunion. Le programme de la journée est dès maintenant fixé comme suit :

**Assemblée générale de l'Alliance suisse des gardes-malades, à Neuchâtel,
le dimanche 11 septembre 1921.**

9 h. 30 à 10 h. 30: Arrivée des trains de la Suisse allemande et de la Suisse romande.

10 h. 45: Assemblée générale à l'Hôtel de ville (arrêt du tramway de la gare).

ORDRE DU JOUR :

- 1° Procès-verbal.
- 2° Rapport et comptes.
- 3° Emploi de la finance perçue lors des examens.
- 4° Question du costume.
- 5° Propositions individuelles.
- 6° Divers.

13 h. 15: Repas en commun au *Palais Rougemont* (prix fr. 4. — sans boisson).

Tous les participants au banquet voudront bien s'annoncer avant le 6 septembre à Sœur Maria Quinche, secrétaire du Comité de Neuchâtel, Promenade Noire, 5.
La section de Neuchâtel compte sur la présence de tous les délégués et d'un très grand nombre de membres de toutes les sections; tous seront les très bienvenus!



Nouvelles de l'activité des sociétés

Cressier (Neuchâtel), samaritains. — Notre section des samaritains de Cressier, forte de 41 membres dont 32 dames et demoiselles et 9 messieurs, poursuit sa tâche sans trop faire parler d'elle, sous l'excellente direction de notre dévouée présidente M^{lle} Félicia Quinche.

Cependant ce silence doit être rompu de temps à autre et notre section a eu son grand exercice à la Baraque sur Cressier le 19 juin 1921. Longuement et minutieusement préparé par le comité et les moniteurs, cet exercice, qui réunissait 16 samaritaines et 6 samaritains, fut un vrai succès. Il fut pris très au sérieux par les pseudo-blessés eux-mêmes.

La supposition était la suivante: un autobus transportant une classe de garçons, descendant de la Baraque à Frochaux, a dérapé au contour brusque du Rio; le chauffeur et l'instituteur sont indemnes, mais dix élèves sont blessés. A 3 h. avait lieu l'accident. A 3 h. 10 minutes commença le travail de pansement, les premiers blessés arrivèrent à l'hôpital à 3 h. 40 et les derniers à 4 h. 10, qui sur la voiturette des samaritains, qui sur un char à échelles, ingénieusement aménagé par le service des transports. La visite à l'hôpital improvisé eut lieu immédiatement après. M. le docteur Mauler de Saint-Blaise, qui avait répondu très aimablement à notre invitation, fit la critique de l'exercice, une critique louangeuse mais très serrée quand même. A lui un cordial merci pour sa critique et le ton sérieux qu'il a apporté par sa présence. Dire toutes les impressions que nous pouvons emporter de cette journée serait

difficile. Personnellement j'ai admiré avec quelle sollicitude nos samaritaines ont accompli leur tâche sans trop d'hésitation et avec un accord parfait. Le transport était rendu difficile par le terrain lui-même qui prêtait à mainte glissade. Evacuer les blessés d'un ravin profond de 3 à 4 m. n'est pas une mince affaire. La présence d'un moniteur sur place eut été nécessaire, ceci nous aurait évité des retards dans le pansement de cas graves comme hémorragies artérielles ou fractures compliquées.

Alliance suisse des gardes-malades, section de Genève. — Sont admises définitivement: Sœur Ida Bianchi, Sœur Marie Strobel, de Zurich, Sœur Emma Roth, de Berne.

Sont transférées de la section de Zurich dans celle de Genève: Sœur Dora Bossart et Sœur Hedwige Blum.

Candidate: Sœur Hedwige Berner, garde-malade, 1896, de Unterkulm (Argovie).

Alliance suisse des gardes-malades, section de Neuchâtel. — Ont été admises définitivement en séance du comité du 5 juillet: M^{lle} Marguerite Schüpbach, à Fenin (Neuchâtel); M^{lle} Jeanne Tapernoux, à Lausanne.

Ont dû être rayées définitivement de la liste des membres, pour cause de non-paiement des cotisations depuis plus d'un an: Frédéric Amstutz, Pauline Dreyer, Suzanne Perriraz, Marthe Steudler.

Candidate: Léonie Dufaure, garde-malade, 1884, de Genève, au Locle.